

A S S E M B L É E      N A T I O N A L E

X V <sup>e</sup>      L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

– examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements à la proposition de loi visant à l'instauration d'une taxe sur les profiteurs de crise (n° 4020) (Mme Mathilde PANOT, rapporteure) ..... 2

Jeudi

6 mai 2021

Séance de 8 heures 45

Compte rendu n° 70

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Présidence de

**M. Daniel Labaronne,**  
*Vice-président*



*La commission examine, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements à la proposition de loi visant à l'instauration d'une taxe sur les profiteurs de crise (n° 4020) (Mme Mathilde Panot, rapporteure).*

*La commission n'a accepté aucun amendement.*

\*

\*       \*